

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-quatre le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 23 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoints, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme MERCHADOU à M. CASTETS, Mme HIMPENS à Mme SARRAUTE, Mme HOLGADO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusés:**

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS, Mme DUBOURG, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DURANT est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 19

Conseillers votants : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1

**4 – MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE BLAYE POUR LA RÉALISATION D'UN PLANCHODROME**

**Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

Les communes membres de la Communauté de Communes de Blaye (CCB) ont transféré la compétence optionnelle de la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire.

A ce titre, et ce depuis 2003, la CCB mène une politique d'investissement consistant à construire des équipements sportifs de type « city stade ».

Le projet d'aménagement d'un planchodrome s'inscrit dans les axes du Projet de Territoire de la CCB au travers du développement de l'offre de services en direction des jeunes et des familles.

Ce projet a émergé à la suite de l'enquête jeunesse réalisée en 2021 par la CCB auprès des jeunes. Celle-ci a révélé que les jeunes se sentent globalement bien sur leur territoire mais que ce sentiment de bien-être diminue au contact des problématiques de mobilité et d'accès aux formations, à l'emploi et aux loisirs.

Il est également apparu que les city-stades installés sur les communes font l'unanimité. Ils sont des lieux de rassemblement et de pratiques sportives très appréciés par tous les âges, filles comme garçons. De surcroit, une large majorité d'entre eux plébiscitent prioritairement la création d'un planchodrome.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Créer un lieu de vie et de loisirs pour tous,
- Proposer aux jeunes du territoire, un nouvel équipement sportif adapté et sécurisé pour la pratique des différents sports urbains : skateboard, trottinette, roller et BMX,
- Favoriser l'accessibilité à tous les publics,
- Former à l'encadrement de la pratique,
- Favoriser l'émergence de projets transversaux associés (culturels : culture urbaine image, son, graphisme et sportifs : initiations, compétitions).

Après une analyse des différents lieux, cet équipement sportif de proximité trouverait une localisation adaptée dans le périmètre du Jardin Public.

Afin de permettre cette réalisation, il convient de mettre à disposition de la CCB, à titre gratuit, un espace, issu de la parcelle AM 10, d'une surface de 2 120 m<sup>2</sup>.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La commission n°7 (Urbanisme / Habitat / Revitalisation Urbaine / Mobilités / Patrimoine Urbain Et Fortifié) s'est réunie le 15 janvier 2024 et a émis un avis favorable.

**Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 05/02/24  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20240130-71131-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE



Le Secrétaire de Séance  
Monsieur Thierry DURANT

